

Processus de demande pour « Subventions de petits projets »

THEN/HiER est le premier organisme pancanadien consacré à la promotion – et à l'amélioration – de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire en rassemblant les nombreuses différentes parties intéressées déjà engagées dans l'enseignement de l'histoire, soit les historiens universitaires, les historiens publics travaillant pour les musées, les archives et les lieux historiques, les enseignants, les chercheurs au sein de facultés d'éducation et les décideurs en matière de programmes d'études. Nous visons à susciter un dialogue actif et participatif entre les différentes communautés d'éducateurs en histoire, un dialogue qui explore les meilleurs moyens à prendre pour améliorer l'enseignement de l'histoire sous toutes ses formes grâce à une pratique fondée sur la recherche (de la maternelle aux études supérieures) et à plus de recherches fondées sur la pratique.

Chaque année, THEN/HiER réservera 25 000 \$ pour appuyer de petits projets et des événements liés à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire au Canada. Nous acceptons des propositions d'organismes partenaires de THEN/HiER et de particuliers, y compris des étudiants diplômés et d'autres individus engagés dans les activités de recherche en enseignement de l'histoire et dans la pratique de cet enseignement au Canada. THEN/HiER prendra en compte les demandes de soutien financier jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Nous nous intéressons spécialement aux propositions qui comportent le financement de contrepartie et des partenariats entre différentes parties intéressées de THEN/HiER (par exemple, entre enseignants et historiens universitaires ou entre formateurs d'enseignants et un organisme axé sur l'histoire publique tel qu'un musée).

Conformément aux lignes directrices sur les subventions octroyées par le CRSH dans le cadre du programme des Réseaux stratégiques de connaissances, THEN/HiER peut financer la mobilisation et la diffusion des résultats de recherches liées à l'enseignement de l'histoire, mais ne peut financer les activités de recherches elles-mêmes. Par exemple, les projets admissibles peuvent comprendre l'élaboration de matériel didactique, la mise sur pied d'un atelier ou d'un séminaire ou l'élaboration d'une proposition de recherche coopérative. Les demandeurs retenus se feront rembourser leurs dépenses sur présentation des reçus appropriés.

Procédures de demande

Les demandes devraient comprendre ce qui suit :

1. Une proposition décrivant les résultats escomptés du projet, expliquant comment le projet contribuera au réseautage et/ou à la recherche en enseignement de l'histoire et si oui ou non et de quelle façon il facilitera la collaboration entre les parties intéressées de THEN/HiER. (3 pages au plus)
2. Un budget décrivant l'utilisation qui sera faite des fonds de THEN/HiER. (1 page au plus)
3. Le curriculum vitae des principaux collaborateurs du projet. (1 page chacun au plus)

Critères des applications subventionnées

1. Il ne devrait y avoir aucune duplication des ressources existantes.
2. L'application doit inclure un résumé d'autres ressources demandées (si applicable) et une description de la façon dont la subvention de THEN/HiER sera dépensée dans le projet.
3. L'organisation du demandeur doit être à but non lucratif.
4. Le projet devrait faire participer au moins deux individus ou associations favorisant l'éducation de l'histoire, par exemple les écoles, musées, ou archives.
5. Les bénéficiaires de la subvention de THEN/HiER ne peuvent réappliquer pour un financement additionnel pour le même projet.
6. Le projet devrait idéalement avoir un impact au delà de la communauté locale dans laquelle il s'est produit.
7. Le projet devrait impliquer la réflexion critique plutôt que d'être de nature commémorative ou de patrimoine.
8. Le demandeur principal doit s'inscrire comme membre au site web THEN/HiER, www.thenhier.ca.

Un rapport final du projet devra être soumis et sera signalé sur le site Web de THEN/HiER. Une documentation visuelle du projet subventionné serait très appréciée.

Veuillez noter que notre objectif est d'établir un équilibre parmi les propositions qui recevront du financement dans le but de représenter les différentes institutions qui se consacrent à l'enseignement de l'histoire. Ces dernières pourraient inclure, mais sans y être limité, les facultés d'éducation et les départements d'histoire des universités, les musées, les associations de professeurs en sciences humaines et en histoire, les sociétés d'histoire et les fondations culturelles.

THEN/HiER accepte les demandes de subvention tout au long de l'année. Les demandes devraient être envoyées en une seule pièce jointe à un courriel à annemarie.goodfellow@ubc.ca.